



L'eau sous nos pieds...

Crédit : Brochon99, CC0

Mot de la
maire

Conseil du 10
octobre 2026

Portrait de
comité – CMP

Page 2 à 7

Fête des
bénévoles

Santé et
sécurité

Campagne de
vaccination

Page 8 à 10

L'eau sous nos
pieds – Ateliers

Urbanisme –
Permis et
affectations de
territoire

Répertoire des
organismes

Page 11 à 14

Biblio

Bloc-notes

Babillard

Page 15 à 17



ILE VERTE
NOTRE-DAME-DES
SEPT-DOULEURS



MOT DE LA MAIRESSE

Projet « L'eau sous nos pieds »

Il y a eu une belle participation des insulaires au sondage et aux deux ateliers qui se sont tenus samedi, le 24 octobre dernier. Comme je l'ai mentionné lors des ateliers, le projet **L'eau sous nos pieds**, proposé et piloté par Jonathan Rouleau, est arrivé à point. C'est une première phase qui a permis de consulter les résidents et de recueillir leurs préoccupations pour mieux comprendre les enjeux liés à notre ressource en eau et pour enrichir nos connaissances.

Je tiens à remercier, encore une fois, chaleureusement les membres de l'équipe du projet Jonathan Rouleau, Ha-Loan Phan et Laurence Labelle pour leur engagement ainsi que tous les participants au sondage et à l'atelier pour leur précieuse contribution à cette recherche.

Érosion côtière

Le 15 octobre 2026, la MRC a adopté le règlement de contrôle intérimaire numéro 307-26 relatif au contrôle de l'utilisation du sol dans les zones de contraintes relatives à l'érosion côtière. Le règlement vise à assurer la sécurité des personnes et la protection des biens. L'origine du règlement vient du fait que le gouvernement a produit, pour le territoire des Municipalités de Cacouna, L'Isle-Verte, Notre-Dame-des-Sept-Douleurs et Notre-Dame-du-Portage, et de la Ville de Rivière-du-Loup, plusieurs cartes des zones de contraintes relatives à l'érosion côtière, réalisées par le ministère de la Sécurité intérieure (MSI).

L'impact pour les résidents de l'île est minime. 7 bâtiments sont identifiés comme à risque puisqu'ils sont construits dans la zone de contrainte qui passe de 10 mètres à 15 mètres. Il y aura donc, pour ces bâtiments, des contraintes à la construction à respecter en cas de travaux à réaliser. Éventuellement la Municipalité devra modifier ses règlements d'urbanisme pour y intégrer ces nouvelles normes.

Comités : participation sollicitée

Plusieurs comités restent à constituer. Les personnes intéressées à s'y impliquer sont invitées à manifester leur intérêt auprès du directeur général d'ici la fin de l'année 2026. Ci-dessous, la description du mandat de chacun des comités :

Comité cimetière :

Composition du comité :

1 ou 2 élus municipaux et 2 ou 3 citoyens (responsable : André-Pierre Contandriopoulos)

Rôle du comité :

- Élaboration de règles et de procédures.
- Recherche, inventaire et archivage des documents de la fabrique.
- Élaboration d'un plan du cimetière avec les propriétaires de lots.
- Surveillance pour l'entretien du cimetière.



MOT DE LA MAIRESSE

Comité de réflexion sur les matières résiduelles :

Composition du comité :

- 1 ou 2 élus municipaux et 2 ou 3 citoyens (responsable : Sophie Mauzerolle)

Rôle du comité :

- Revue de la réglementation sur la gestion des matières résiduelles.
- Développer des stratégies pour améliorer la gestion des matières résiduelles par les individus, organismes, et par les commerces.

Comité de réflexion sur les changements climatiques

Composition du comité :

- 1 ou 2 élus municipaux et 2 ou 3 citoyens (responsable : Louise Newbury)
- 1 personne-ressource

Rôle du comité :

- Suivi à faire du rapport final PACES-KRT.
- Poursuivre les démarches entreprises en juin 2025 pour acquérir des connaissances sur les eaux souterraines, de façon à pouvoir adopter des mesures de protection des eaux souterraines.
- Identifier les aléas potentiels ainsi que les risques auxquels la municipalité, la population et les biens de l'île Verte sont exposés en raison des changements climatiques.
- Plan climat : plan d'action à élaborer.

Comité de la sécurité civile :

Composition du comité :

- 1 ou 2 élus municipaux, directeur municipal et citoyens (responsable : Colin Surprenant)

Rôle du comité :

- Mise en application du plan d'urgence de la MNDSD,
- Revue de la réglementation sur la sécurité incendie;
- Collaboration au programme d'actions préventives de la Municipalité.

Bernard Gagnon

Nous soulignons avec tristesse le décès de Bernard Gagnon, ancien résident de l'île et citoyen profondément engagé dans sa communauté. Au fil des années, il a contribué activement à plusieurs comités et organismes de l'île, notamment le Comité de développement, la Corporation de développement et de gestion touristique de l'île Verte ainsi que la Société Inter-Rives de l'île Verte. M. Gagnon a également occupé la fonction d'inspecteur municipal pour la Municipalité. En cette période de deuil, nous tenons à offrir nos plus sincères condoléances à son épouse, à sa famille ainsi qu'à ses proches.

Je vous souhaite une bonne fin de saison!



SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

10 octobre 2026

Affaires en cours

- Adoption du règlement numéro 221 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 172 relatif à la prévention incendie ».

Affaires nouvelles

- Octroi d'un contrat à Entreprises Camille Dumont au montant de 8 350 \$ plus taxes pour l'achat et l'installation d'une fosse de rétention fermée neuve de 750 gallons au centre de tri.
- Achat de deux ordinateurs portables destinés à la responsable de la bibliothèque et à l'adjointe administrative.
- Location à l'entreprise MATREC d'un conteneur durant la période d'arrêt du traversier, pour une période de location de l'hiver 2026-2027.
- Autorisation pour le renouvellement de l'entente avec le MTQ, permettant l'occupation d'une aire de repos située sur les lots 5 350 461 de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, à l'intersection de la Route du Quai-d'en-Bas et du chemin de l'île.
- Adoption de la date du 12 décembre 2026, à 9 h, pour la tenue de la session spéciale pour l'adoption du budget 2027, du plan triennal d'immobilisation pour les années 2027, 2028 et 2029 et des taxes, des tarifs et des compensations pour l'année 2027.
- Autorisation pour la ratification d'une nouvelle entente permettant l'occupation d'une parcelle de terrain (superficie approximative de 193 m²) situé à l'ouest de l'héliport de l'île Verte (lot 5 350 450) afin de pouvoir stationner les véhicules durant la période d'opération du service aérien.

Urbanisme

- Autorisation conditionnelle de la demande du propriétaire concernant l'aménagement d'une salle familiale dans un bâtiment secondaire situé au 1902, Route du Quai-d'en-Bas.
- Autorisation conditionnelle de la demande des propriétaires concernant l'installation d'une affiche directionnelle en bois, installé sur des piquets de 72" de hauteur, situé au 8602, Chemin de l'île.
- Autorisation de la demande de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs concernant le remplacement du revêtement des murs extérieurs du bâtiment secondaire (hangar) situé au 6102, Chemin de l'île.

Trésorerie

- Adoption des comptes présentés à ce jour au montant total de 47 439,30 \$. Les salaires nets représentent 9 558,87 \$.

L'enregistrement de la séance du conseil est en ligne sur le site web municipal :

www.ileverte-municipalité.com



CORPORATION DES MAISONS DU PHARE DE L'ÎLE VERTE



En 1996, la **Corporation des Maisons du Phare de l'Île Verte** [CMP] est créée et mandatée pour gérer les activités culturelles et récréotouristiques à la Station du Phare, au nom de la Municipalité. C'est une Corporation sans but lucratif, dûment constituée en vertu de la Loi sur les compagnies du Québec.

En 2006, la CMP s'est dotée d'un organisme de bienfaisance, **Les Gardiens du Phare de l'Île Verte** [GPV], dont la responsabilité est de recueillir des fonds pour la préservation et la mise en valeur de ce joyau du patrimoine maritime du Québec et du site exceptionnel qui l'accueille.

Buts et objectifs

Les buts et objectifs de la CMP sont de contribuer à la mise en valeur du site historique et patrimonial de la Station du Phare de l'Île Verte, sans intention de gain pécuniaire pour ses membres.

- a) Promouvoir à des fins purement récréotouristiques des activités de loisirs et de tourisme à la Station du Phare de l'Île Verte.
- b) Contribuer à la conservation et à la mise en valeur de la Station du Phare de l'Île Verte et plus particulièrement du Phare et des deux Maisons du Phare.

Concrètement, les objectifs de la CMP sont de :

- a) Gérer et opérer un service d'hébergement dans la Maison du Gardien et la Maison de l'Assistant gardien.
- b) Contribuer à la mise en valeur du site de la Station du Phare de l'Île Verte.
- c) Agir dans la poursuite des objectifs de la Corporation et prendre toutes les initiatives susceptibles de contribuer à leur réalisation.

Mandats et responsabilités

La CMP a pour mandats (1) de louer les Maisons du Phare afin de les entretenir, (2) de louer le Pavillon Armand-Lafrance, en concession, pour une offre alimentaire, *Le Comptoir gourmand*, qui existe depuis 2020, (3) d'assurer la visite touristique du Phare et du musée de la Cabane du criard.

Si la Municipalité est responsable de l'entretien extérieur des bâtiments, la CMP voit à l'aménagement intérieur des deux maisons, ce qui va de l'état des lieux à la décoration en passant par l'entretien ménager, l'achat de la literie, la qualité de l'eau, etc.



CORPORATION DES MAISONS DU PHARE DE L'ÎLE VERTE

La CMP a sous sa responsabilité la location des deux maisons durant la période estivale qui s'étale de la Fête des Patriotes à l'Action de grâce. Les maisons sont louées en mode auberge (c'est-à-dire à la chambre) ou par maison.

La CMP est aussi responsable de l'équipement (achat, réparation) nécessaire au fonctionnement du Comptoir gourmand.

La CMP fait partie du circuit touristique de l'Île Verte, avec l'École Michaud et le musée du Squelette. Elle coordonne les visites du Phare et du musée de la Cabane du criard. Pour animer ces visites, nous embauchons et formons une ou un jeune comme guide.

Mise en valeur du site

Ph'ART en direct

Depuis l'instauration, à l'été 2016, de la Journée québécoise des phares par la Corporation des gestionnaires de phares sous l'instigation de Jean Cloutier, le 13 juillet, la CMP organise cette même journée des activités à saveur artistique pour les jeunes et les moins jeunes misant sur la participation volontaire des Verdoyantes et Verdoyants.

Depuis 2021, l'événement ***Ph'ART en direct*** se termine en apothéose avec la présentation d'un conte musical fantastique, chaque année renouvelée. La musique est d'Antoine Plante, les textes de Mathieu Gosselin auquel s'est adjointe Lili-Rose Vaillancourt, ces deux dernières années. L'intérêt de cet événement, c'est surtout la participation au jeu scénique des jeunes de l'Île. Ils chantent, ils jouent avec toute la fougue propre à la jeunesse.

Avec les années, ***Ph'ART en direct*** se déroule sur deux ou trois jours, ce qui a permis des lancements de livres ou des tenues de conférences sur des sujets touchant de près ou de loin au Phare, ou pour le moins à l'Île Verte. On en veut pour preuve le lancement de l'ouvrage de Lise Cyr et Jean Cloutier, *Vivre sous la lumière d'un phare* (2026).

Restauration du piano mécanique

La restauration du piano mécanique en tant que bien patrimonial ayant appartenu à la famille Lindsay a pu se réaliser en 2025 grâce à une aide financière de la MRC de Rivière-du-Loup, sollicitée par l'organisme des GPIV. Une soirée musicale, animée par Chloé Sainte-Marie et ses musiciens, a souligné ce retour du piano à la Maison du Gardien. Depuis ce temps, l'ajout d'un souper communautaire à la Maison du Gardien, le 12 juillet, qui est en passe de devenir une tradition.





CORPORATION DES MAISONS DU PHARE DE L'ÎLE VERTE

Publication de deux feuillets historiques

L'organisme des GPIV a subventionné la publication de deux feuillets historiques de Jocelyn Lindsay : *Le piano mécanique Lindsay* (2025) et *La maison du Phare de l'Île Verte 1860-1960* (2026). Leur lancement a eu lieu l'année-même de leur publication, au Pavillon Lindsay.

Levées de fonds

Vente de billets de loterie

En 2017, un tirage au sort a été organisé pour une levée de fonds destinée à l'organisme des GPIV.

Les prix à gagner étaient une toile de Jean-Bernard Ouellet et un vitrail de France Lalancette.



Classique ludique de l'Île Verte

Afin de lever de fonds pour l'organisme des GPIV, la Classique ludique de l'Île Verte a été mise sur pied en septembre 2024. Événement très couru qui se tient sur 4 jours et qui attire à l'Île une trentaine de mordue(s) de jeux de société, la Classique ludique a de fidèles adeptes qui sont heureux de contribuer par leurs dons à l'embellissement de la Station du Phare.

Événement musical

À l'Action de grâces 2026, pour clore la saison estivale, la CMP a convié les Verdoyantes et Verdoyants à un événement musical, *Une voix, un piano, une basse*, avec Claire Vézina et Marc-André Dubé. Les dons recueillis sont allés à l'organisme des GPIV.

Membres du CA



Présidence : Louise Alain

Coprésidence : Daniel Melançon

Secrétaire : Daniel Melançon

Trésorier : Val Sitaru

Administratrice : Noëlle Sorin

Administratrice : Geneviève Boudreault

Représentant Municipalité : André-Pierre Contandriopoulos



FÊTES DES BÉNÉVOLES - RETOUR



C'est le 12 octobre dernier qu'une quarantaine de personnes ont participé à une activité de reconnaissance des bénévoles à la salle communautaire.

La rencontre, agrémentée de petites bouchées, de grignotines de boissons et d'un tirage au sort a permis de souligner la contribution précieuse des bénévoles de l'île qui s'activent principalement par le biais des organismes et des comités

de l'île qui sont nombreux. Il y en a pour tous les goûts et *chaque* comité et chaque organisme est utile et apporte une contribution spécifique à la communauté. Ces comités ne sont pas récents... certains sont même actifs depuis **plus de trente ans** comme :

- La Marina du Gros-Cap **1985**
- Société Inter-Rives de l'île Verte **1987**
- Comité d'animation patrimoniale de l'île Verte (Sentier de la Bouette) **1989**
- Corporation des propriétaires de l'île pour la conservation de l'île Verte (CPICIV) **1989**
- Comité consultatif d'urbanisme **1990**
- Corporation des maisons du phare de l'île Verte (CMPIV) **1996**

D'autres sont actifs depuis plus de **vingt-cinq ans** comme :

- Corporation de la culture et des loisirs de l'île Verte (CCLIV) **2001**
- Corporation de développement et de gestion touristique de l'île Verte (CDGTIV) **2003**
- Équipe de premiers répondants **2000**

D'autres existent depuis **dix à quinze ans** comme :

- Regroupement pour la pérennité de l'île Verte **2010**
- Comité de santé de l'île Verte **2011**
- Équipe de sécurité civile **2013**
- Comité de bibliothèque **2016**

Heureusement, il y a toujours des citoyens prêts à prendre la relève et à poursuivre les différentes missions. En mettant généreusement à contribution votre temps, votre énergie et votre savoir-faire, vous contribuez à faire de notre communauté un milieu dynamique et accueillant et nous tenons à vous remercier pour votre implication!



Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

CONSEILS ÉLECTRISANTS



AVERTISSEUR DE FUMÉE

- Vérifiez le bon fonctionnement de votre avertisseur et de vos piles au moins 2 fois par année, en appuyant sur le bouton d'essai;
- Installez au moins un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol;
- Remplacez votre avertisseur de fumée 10 ans après la date indiquée sur votre appareil;
- Préférez un modèle à cellule photoélectrique qui déclenche moins d'alarmes inutiles.



CERTIFICATION DES APPAREILS ÉLECTRIQUES

- Assurez-vous que vos appareils électriques sont certifiés au Canada. Ils doivent porter l'un des symboles suivants:



APPAREILS ÉLECTRIQUES

- Lisez le manuel du fabricant avant d'utiliser l'appareil et suivez toujours les consignes;
- Respectez le dégagement minimal requis (celui-ci peut différer d'un appareil à l'autre);
- Suivez le temps d'utilisation recommandé par le fabricant (p. ex. : pour votre couverture électrique chauffante);
- Débranchez les appareils électriques lorsqu'ils ne sont pas utilisés.



APPAREILS ENDOMMAGÉS

- Remplacez tout appareil endommagé, usé ou non conforme;
- Vérifiez régulièrement l'état de vos appareils et des fils électriques; un fil effiloché ou abîmé peut causer un début d'incendie;
- Ne coupez pas la troisième broche de mise en terre d'une fiche électrique.



MODIFICATION D'APPAREILS ÉLECTRIQUES

- Ne modifiez jamais un appareil électrique;
- Confiez la réparation de vos appareils électriques à un spécialiste certifié.



CHARGEUR

- Utilisez le chargeur fourni par le fabricant ou un chargeur certifié (p. ex. : cUL, cSA);
- Respectez le temps maximal prévu pour la recharge;
- Évitez d'exposer le chargeur à l'eau, à la chaleur ou au froid intense;
- Jetez les piles dans un point de dépôt ou encore à l'écocentre.



RALLONGES

- Utilisez les rallonges comme une solution temporaire uniquement;
- Assurez-vous de garder les rallonges dégagées. Évitez de les coincer sous un tapis ou derrière un meuble.



MULTIPRISES

- Branchez-y uniquement des appareils à faible consommation d'électricité et privilégiez les multiprises avec disjoncteurs intégrés.



CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE

- Gardez tout matériau combustible (rideaux, tentures, meubles, etc.) à une distance minimale de 15 centimètres du chauffage mural;
- Si vous utilisez un chauffage d'appoint, choisissez un modèle muni d'un arrêt automatique, installez-le à au moins 1 mètre de distance de tout matériau combustible et branchez-le directement dans la prise murale.



INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À LA MAISON

- Faites toujours appel à un maître électricien pour vos travaux touchant l'électricité;
- Laissez toujours en place le couvercle protecteur du panneau électrique et contactez un électricien si le panneau dégage une chaleur anormale;
- Si un fusible saute dans votre panneau électrique, vérifiez s'il n'y a pas trop d'appareils branchés sur ce circuit. S'il n'y a pas de raison apparente pour ce bris, faites inspecter le fusible par un maître électricien.

SAVIEZ-VOUS QUE PLUS DE 23 % DES INCENDIES DE BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS
SONT CAUSÉS PAR LES APPAREILS ÉLECTRIQUES ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ?

Quebec.ca/prévention-incendies



CAMPAGNE DE VACCINATION

La campagne de vaccination 2026-2027 contre la grippe (influenza), la COVID-19 et le virus respiratoire syncytial (VRS) débutera prochainement au Dispensaire de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs. Les personnes admissibles résidant ou séjournant sur l'île pourront recevoir gratuitement les vaccins recommandés lors des cliniques offertes aux dates suivantes :

28-29-30 octobre et 4-5-6 novembre 2026

Pour prendre rendez-vous ou obtenir de l'information, communiquez avec le Dispensaire au 418-863-2941.

Qui peut recevoir les vaccins gratuitement?

Selon le Programme d'immunisation du Québec, la vaccination est offerte gratuitement aux personnes admissibles, notamment :

- Les personnes âgées;
- Les personnes atteintes de certaines maladies chroniques ou à risque de complications;
- Les personnes immunodéprimées;
- Les femmes enceintes (selon les recommandations en vigueur);
- Les proches aidants et certaines personnes vivant auprès de personnes vulnérables;
- Toute autre personne répondant aux critères d'admissibilité.

Important : Les cliniques de vaccination offertes sur l'île sont réservées aux personnes admissibles aux programmes de vaccination gratuits. Les personnes qui ne répondent pas aux critères et qui souhaitent recevoir un vaccin payant devront prendre rendez-vous dans un autre point de service à l'extérieur de l'île. La Santé publique nous interdit d'utiliser les vaccins gratuits pour les personnes qui ne sont pas admissibles au programme. Par exemple, s'il reste des doses de vaccin contre la COVID-19 à la fin d'une journée de vaccination, nous ne pouvons pas les administrer à des personnes non admissibles pour éviter les pertes. Les doses inutilisées doivent être détruites, même si cela est regrettable. **Donc, les personnes qui ne sont pas admissibles à la vaccination gratuite doivent prendre rendez-vous dans un point de service local (PSL) à l'extérieur de l'île pour recevoir un vaccin payant.**

Nous vous encourageons à profiter de cette occasion pour vous protéger contre les infections respiratoires et contribuer à la santé de notre communauté.

Au plaisir de vous accueillir,

L'équipe du Dispensaire de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

Janie Lefrançois et Danyka Turgeon



L'EAU SOUS NOS PIEDS

L'eau sous nos pieds : merci pour votre participation!



Le samedi 24 octobre dernier, une cinquantaine de personnes ont pris part, en personne, à la salle communautaire ou à distance, à l'atelier citoyen *L'eau sous nos pieds*, consacré à l'eau souterraine de l'île Verte et à son avenir dans un contexte de changements climatiques.

Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont participé à cette rencontre, aux entretiens et au sondage en ligne.

Merci d'avoir partagé vos expériences, posé des questions et contribué activement aux discussions pour orienter la suite des recherches.

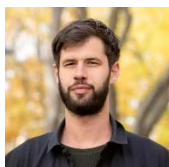
C'est en faisant dialoguer les connaissances scientifiques et les savoirs de celles et ceux qui habitent l'Île que nous pouvons mieux comprendre cette ressource précieuse et réfléchir collectivement à sa préservation et à son utilisation.

Et maintenant?

La démarche de recherche se poursuit au cours des prochains mois. D'ici décembre, nous analyserons l'ensemble des contributions recueillies dans le sondage, les entretiens et les ateliers. Un bilan présentant les principaux constats sera partagé avec la Municipalité à l'hiver 2027, ce qui permettra d'identifier les pistes les plus porteuses pour la communauté.

Nous tenons enfin à remercier tout particulièrement la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, la mairesse Louise Newbury, le directeur général Gérald Dionne et la membre du comité de réflexion sur les changements climatiques, Danielle Pitre.

L'équipe du projet *L'eau sous nos pieds*



Ce projet est piloté par Jonathan Rouleau, chercheur et conseiller au CCTT Artensio, spécialisé en politiques publiques et transition socioécologique. Sa mère, Irène Fraser, est propriétaire d'un terrain au Bout-d'en-Haut.



Il codirige le projet avec Laurence Labelle, ingénieure en hydrogéologie à L'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador. Laurence est également membre du Comité de réflexion sur les changements climatiques de l'Île Verte. Elle est la belle-fille de Danielle Pitre et Denis Michaud.



L'équipe est complétée par Ha-Loan Phan, détentrice d'une maîtrise en sciences biologiques et doctorante en management à HEC Montréal. Administratrice de Wikimedia Canada et formatrice Wikipédia depuis 2012, elle veillera également à ce que les connaissances produites soient diffusées en accès libre.



URBANISME

Étapes d'une demande de permis

Les demandes de permis doivent être déposées au bureau municipal ou être transmises par courriel à l'adresse suivante : dg-mun_ndsd@ileverte.qc.ca ou être déposées en ligne via le formulaire de demande de permis-certificats disponible sur le site web municipal www.ileverte-municipalite.com sous la rubrique Affaires municipales/ Permis et urbanisme.

Pour éviter tout retard dans le traitement des demandes de permis, le demandeur doit s'assurer que sa demande est complète et qu'elle respecte le contenu obligatoire d'une demande de permis.

Nouveaux bâtiments ou agrandissements :

- Implantation du bâtiment p/r aux lignes de lot,
- Plans de plancher, dimensions du bâtiment,
- Élévations (toutes les façades),
- Description des matériaux de revêtement,
- Coupe, matériaux, hauteur de plancher,
- Plan de l'alimentation électrique,
- Plan de déboisement pour projet en milieu forestier.

Rénovation de bâtiments existants :

- Description des travaux,
- Plans, élévation et détails de la modification et des ajouts et/ou photos du bâtiment existant et des éléments modifiés ou rénovés,
- Dimensions des éléments touchés,
- Description des matériaux.

Conformité des demandes de permis aux règlements d'urbanisme

Analyse de conformité par l'inspectrice : Mme Julie Lemieux. Courriel : jlemieux@mrcrdl.quebec.

Dans le cadre d'une entente intermunicipale en matière d'inspection, la Municipalité a délégué l'inspection et le traitement de toutes les demandes de permis à l'équipe d'inspecteurs du service d'aménagement de la MRC de Rivière-du-Loup. Toutefois, les inspecteurs demeurent sous la responsabilité municipale.

Conformité au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Nouveaux bâtiments ou agrandissements :

En plus de l'analyse de conformité aux règlements d'urbanisme, le projet de construction est soumis au CCU en vertu du règlement - **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)** de la Municipalité. Après l'analyse de la demande de permis les membres du CCU se prononcent sur la conformité du projet au PIIA et transmettent une recommandation au Conseil.

Adoption par le Conseil municipal :

Le Conseil municipal prend en considération la recommandation du CCU et adopte ou rejette, par résolution, la demande de permis, en fonction de la conformité ou non aux critères d'intégration du PIIA. La résolution est transmise à l'inspectrice en bâtiment et en environnement qui pourra délivrer le permis ou demander des correctifs, selon le cas.

Conditions pour l'émission du permis :

- Conformité aux règlements d'urbanisme (Inspectrice).
- Conformité au PIIA (CCU+ Conseil).

Rénovation de bâtiments existants :

Si les travaux de rénovation n'impliquent pas de modification de matériaux, de formes ou de dimensions, la demande de permis est émise directement par l'inspectrice en bâtiment et en environnement.

Rénovation de bâtiments existants :

Si les travaux de rénovation impliquent des modifications de matériaux, de formes ou de dimensions, la demande de permis est soumise au CCU pour une analyse de conformité au PIIA et au Conseil au même titre qu'un projet de construction ou un agrandissement.

Conditions pour l'émission du permis :

- Conformité aux règlements d'urbanisme (Inspectrice).
- Conformité au PIIA (CCU+ Conseil) si le projet comporte des modifications à l'apparence et aux matériaux.



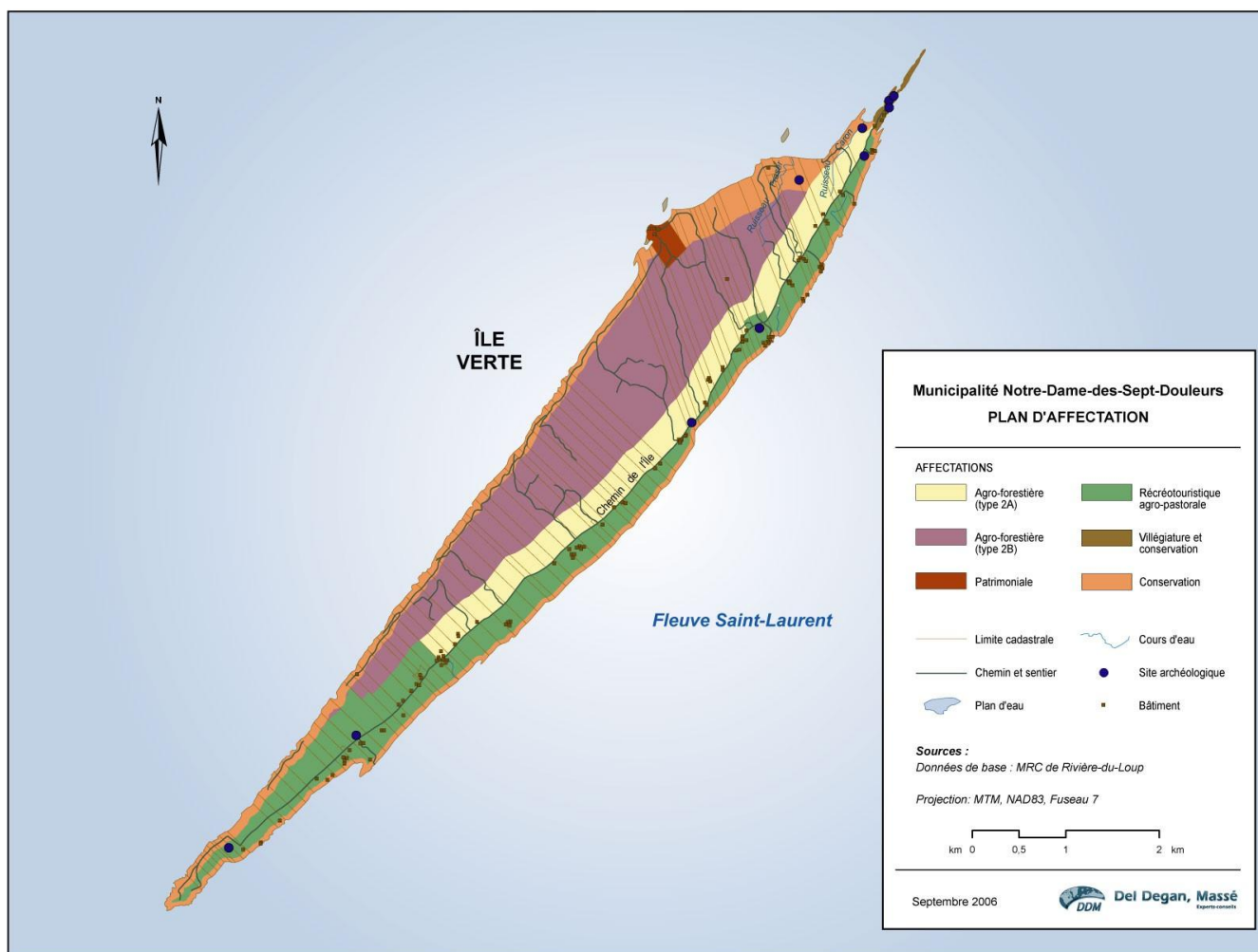
URBANISME

Un petit rappel sur les principales affectations du territoire de l'île Verte

Nous occupons un territoire exceptionnel, mais fragile que nous devons protéger. Pour éviter la détérioration des ressources naturelles et des attributs environnementaux qui composent le territoire, la Municipalité a mis en place des règlements d'urbanisme qui permettent d'encadrer l'emplacement des zones constructibles et de maintenir une faible densité d'occupation sur l'ensemble du territoire. L'île a été divisée en plusieurs zones d'affectation que l'on retrouve sur la carte ci-dessous.

Zones constructibles : Elles sont limitées aux zones d'affectation *Agro-forestière type 2A (jaune)* et *Récréotouristique agro-pastorale (vert)*, qui sont adjacentes au Chemin de l'île. Il est également permis de se construire sur la falaise nord, dans une bande de 100 mètres.

Zones de conservation (non-constructibles) : Les rivages sont protégés par des bandes de protection riveraine de 50 mètres, au sud de l'île, de 100 mètres, au nord et de 300 mètres à l'est du Phare (**orange**). Les constructions sont également interdites dans la zone *Agro-forestière type 2B (mauve)* pour assurer la protection et la pérennité de la nappe phréatique, pour protéger les milieux humides et pour maintenir un milieu forestier vivant pour la faune et la flore de l'île. Nous protégeons par notre réglementation plus de 50% du territoire.





RÉPERTOIRE DES ORGANISMES – ALLIÉ RDL



Allié RDL : Un répertoire pour trouver les ressources d'ici

Allié RDL, le nouveau répertoire des services et ressources de la MRC de Rivière-du-Loup, a été dévoilé officiellement le 1^{er} octobre dernier au Salon des aînés à l'Hôtel Universel de Rivière-du-Loup.

Conçu comme un point de référence unique, Allié RDL regroupe les services communautaires, sociaux et publics du territoire afin d'en faciliter l'accès. Son objectif est de mettre en valeur l'offre disponible et de permettre à la population et aux professionnels de repérer rapidement les ressources adaptées à leurs besoins.

Qu'il soit question de soutien aux familles, d'accompagnement des aînés, d'intégration des nouveaux arrivants, de développement socio-économique ou de défense des droits, Allié RDL met en lumière les ressources disponibles afin d'aider la population de la MRC de Rivière-du-Loup, en milieu urbain comme rural, à trouver rapidement le soutien dont elle a besoin.

Disponible en version imprimée et en ligne au www.allierdl.com, le répertoire facilite l'accès à l'information et met en lumière la diversité des ressources offertes dans la région.

En effectuant la promotion des ressources et services offerts sur le territoire de la MRC, le lancement de ce répertoire contribue à l'atteinte de l'action 8.1 de la PFM-MADA de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, « *Soutenir les organismes communautaires* ».

LE RÉPERTOIRE
des services et des ressources
de la MRC de Rivière-du-Loup




allierdl.com

**Allié RDL : un outil pour
trouver les ressources d'ici**

Vous cherchez un service, un
organisme ou une ressource dans la
MRC de Rivière-du-Loup ?

Consultez **Allié RDL**, le répertoire des
services et des ressources offerts
dans la région.

Simple à consulter, il permet de
trouver rapidement les coordonnées
et l'information recherchées.

**Consultez le répertoire en
ligne : www.allierdl.com**

*Version imprimée disponible au bureau
municipal et à la bibliothèque.*



PENDANT CE TEMPS, À LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ÎLE...

Club de lecture

Les membres du Club de lecture se sont réunis récemment afin de trouver six (6) titres pour nos rencontres qui se tiendront de novembre 2026 à avril 2027. Plusieurs de ces ouvrages sont déjà à la bibliothèque et le Réseau BIBLIO nous transmettra bientôt des copies supplémentaires.

10 novembre : *C'était ça ou mourir*, de Thélyson Orélien.

15 décembre : *Les fantômes de Shearwater*, de Charlotte McConaghy.

19 janvier : 2 courts titres, soit *Les vertèbres de Joséphine*, de Laure Morali et Joséphine Bacon et *Ne flanche pas*, de Naomi Fontaine.

16 février et 16 mars. Les dates sont retenues mais les titres pas encore assignés entre :

Théo, de Allen Levi.

Mais leurs yeux dardaient sur Dieu, de Zora Neale Hurston.

13 avril : titre à déterminer.

Vous pouvez vous joindre au Club de lecture en tout temps, sans même avoir lu les livres, pour le plaisir de participer à l'activité, d'écouter les personnes présentes échanger sur leurs impressions et, qui sait, de vous joindre à la discussion si le sujet vous interpelle.

Demandes spéciales

En tout temps vous pouvez transmettre vos demandes spéciales pour des ouvrages à emprunter. Contactez-nous à biblio.douleurs@crsbp.net

Appel à exposition

Vous avez des idées pour exposer des dessins, des photos, des collages ou d'autres types d'œuvres visuelles à présenter au Centre communautaire ? Pour soumettre votre projet, vous pouvez nous contacter à biblio.douleurs@crsbp.net

Horaire d'ouverture pour les emprunts et les retours

Les mardis de 13 h à 15 h.



BLOC-NOTES MUNICIPAL

AVIS AUX ORGANISMES ET COMITÉS DE L'ÎLE DATE DE TOMBÉE

La date pour nous faire parvenir votre article pour le journal municipal est le **20** de chaque mois à **17 h**.

Merci de bien vouloir nous transmettre le tout par courriel, à mun_ndsd-ileverte@ileverte.qc.ca en format Word. Pour les photos à joindre à votre article, les transmettre dans leur format original avec une bonne résolution.

Retrouvez-nous sur le Web!

www.ileverte-municipalite.com

Tourisme:

www.ileverte-tourisme.com



Novembre 2026 : Présence de la direction générale, services et autres.

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	jeudi	Vendredi	Samedi
1	2 Bureau municipal	3	4	5 Télétravail	6	7
8	9 Bureau municipal	10	11 Table des DG	12 Télétravail	13	14 Séance ordinaire
15	16 Bureau municipal	17	18	19 Télétravail	20	21
22	23 Bureau municipal	24	25	26 Télétravail	27	28
29	30 Bureau municipal					

Vieux-Presbytère
6201, chemin de l'Île
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs
G0L 1K0
Téléphone : 418.898.3451



Messagerie administration :
mun_ndsd-ileverte@ileverte.qc.ca
 Comptabilité :
comptabilite-ndsd@ileverte.qc.ca



BABILLARD MUNICIPAL

Comité de la bibliothèque municipale

Coordonnatrice
Louise Alain

Membres
*Louise Alain, Sylvie Desrosiers,
Danielle Pitre, Noëlle Sorin,
Maude Tremblay et Julien
Fraser*

Conseillère responsable
Joanie Harrison

Membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Présidente
Gail Richardson

Membres
*Charles Méthé, Denis Cusson,
Keaven-Yannick Desrochers,
Christina Contandriopoulos et
Claudia Després*

Représentante du conseil
Louise Newbury

Agente de développement territorial

Jeanne Hippolyte
418.867.2885 #257
jhippolyte@mrcrdl.quebec

Inspectrice en bâtiment et en environnement

Julie Lemieux
418.867.2485 #251
jlemieux@mrcrdl.quebec

Services municipaux

Direction générale
Gérald Dionne

Comptabilité
Martine Girard

Adjointe administrative
Anabelle Laquerre

Voirie d'été
Denis Legault

Travaux publics
Régis Caron-Paul Demers

Bibliothèque
Louise Alain

Centre de récupération
Pierre Fraser-Daniel Raymond



Service de santé

Dispensaire (CLSC)
*Danika Turgeon – Janie Lefrançois –
Judith Dumais*

6001, chemin de l'Île
418.863.2941 (cell)
Urgence : 9-1-1

Premiers répondants
*Gérald Dionne, André-Pierre
Contandriopoulos, André Malo, Louise
Newbury, Denis Michaud, Mathieu
Huck, Bastien Vézina, Charles Méthé,
Louise Deschênes et Alain Godbout*

Services d'urgence

Sûreté du Québec
418-862-6303
Garde-côtière 1.800.463.4393

Pharmacie

136-A, Seigneur-Côté
418.898.3111

Heures d'ouverture
Du lundi au vendredi
de : 9 h à 18 h

Horaire des pharmaciens(nes) :
Du lundi au vendredi
de : 9 h à 16 h



Pharmacie Philippe Lépicier
Et Marie-Hélène Miousse inc.